

Conditions Générales de Vente ALKÉ
B2B
(Entreprises / Associations)

Article n°1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des relations entre la société ALKÉ dont le siège social est situé 17 rue Henry Monnier 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 850944307, ci-après désignée « **ALKÉ** », et des clients professionnels (entreprises ou associations).

Toute prestation accomplie par ALKÉ implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** »), lesquelles sont le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Article n°2 : Commande

2.1. Prise de commande

Préalablement à toute commande, le CLIENT devra fournir toutes les informations nécessaires à l'élaboration du design des équipements souhaités. Les équipements peuvent être des tenues personnalisées ou des tenues de la collection d'ALKÉ. Les informations obligatoires à fournir à ALKÉ sont : modèle, coloris, quantité, liste des tailles.

2.2. Elaboration du BAT et du devis

Le détail du prix des produits nécessaires à l'exécution de la commande est donné sur le devis.

Le CLIENT reconnaît que l'établissement du devis et du BAT (bon à tirer) s'est fait en collaboration avec ALKÉ qui lui a préalablement exposé les diverses caractéristiques des produits, pour satisfaire à sa demande et ses besoins, ce que reconnaît expressément le CLIENT.

Le CLIENT reconnaît à ce titre que ALKÉ lui a communiqué, préalablement à la conclusion du contrat, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension des

caractéristiques des produits et que ceux-ci correspondent à ses besoins tels qu'exprimés à ALKÉ.

Une fois le devis signé, le CLIENT ne pourra plus modifier la nature des produits convenus, sauf accord contraire de ALKÉ pouvant nécessiter une modification tarifaire. ALKÉ délivrera alors un nouveau devis au CLIENT, préalablement à la commande des nouveaux produits. En cas de refus du nouveau devis, le devis initial restera applicable entre ALKÉ et le CLIENT.

Pour pouvoir envoyer une commande en production, un BAT doit être réalisé. Le BAT reprend l'ensemble des caractéristiques de la commande (détail des quantités, tailles, coloris, modèle). Ce dernier est élaboré suivant réception des informations du CLIENT. Ce dernier est soumis au CLIENT pour validation, une fois validé le BAT est envoyé au fournisseur pour production. Aucune modification relative à ces données n'est possible après validation de la part du CLIENT.

Les commandes de matières premières pour la réalisation des produits sont passées par ALKÉ auprès du fournisseur de son choix, et seront réglées par celui-ci.

2.3. Conclusion de la commande

La demande du CLIENT est estimée et retracée par l'intermédiaire d'un devis et d'un BAT émis par ALKÉ. Tout devis émis par ALKÉ est valable un (1) mois, sauf mention contraire indiquée sur le devis.

La commande sur devis ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation, par tous moyens, par le CLIENT du devis : l'acceptation du devis vaut acceptation des CGV dont le CLIENT reconnaît avoir eu la communication préalablement à la signature du devis où il est notamment précisé que les CGV sont consultables et téléchargeables sur le site internet d'ALKÉ.

ALKÉ pourra solliciter le versement d'un acompte par le CLIENT pouvant aller jusqu'à 50% du montant facturé. En cas de défaut de versement de l'acompte par le CLIENT, ALKÉ pourra suspendre l'exécution du contrat et ne sera pas tenue de livrer les produits commandés. Le contrat restera en vigueur et à exécuter par chacune des parties.

Article n°3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros (€) et calculés hors taxes (HT). Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

ALKÉ s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou de la conclusion du devis si celui-ci est encore en vigueur (cf. article 2.2).

Article n°4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que ALKÉ serait amenée à octroyer au moment de la commande selon les éventuelles conventions de partenariat établie avec le CLIENT.

Article n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé par le CLIENT.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire.

ALKÉ pourra solliciter le versement d'un acompte par le CLIENT pouvant aller jusqu'à 50% du montant facturé. Le solde devra être payé à réception des produits commandés.

Article n° 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises, au-delà du de quarante-cinq (45) jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture, des pénalités de retard seront facturées. C'est le taux de pénalité de retard REFI qui sera appliqué, soit 10% au prorata annuel (article 441-3 et 441-6 du Code de commerce).

En outre, en plus des pénalités de retard, le CLIENT devra de plein droit à ALKE une indemnité forfaitaire pour recouvrement d'un montant de de 40 euros.

Article n° 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze (15) jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit.

Le CLIENT sera alors notifié par email ou lettre recommandée et devra retourner la marchandise à ALKÉ. Par ailleurs, la résolution de plein droit pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'ALKÉ, notamment pour compenser les frais encourus afin de couvrir les frais de production des produits commandés, les frais de livraisons et les frais de retours des marchandises.

Article n° 9 : Clause de réserve de propriété

ALKÉ conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si le CLIENT fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, ALKÉ se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article n° 10 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise au CLIENT;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du CLIENT;
- soit au lieu indiqué par le CLIENT sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra donner lieu au profit du CLIENT à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par le CLIENT. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le CLIENT devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites

marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq (5) jours suivant la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article n°11 : Echanges / Retours / Annulation

Compte tenu de la personnalisation des produits vendus, les retours ou échanges ne sont pas autorisés à l'exception d'un cas d'erreur réalisée par le fournisseur sur un marquage, taille ou autre élément qui ne serait pas conforme au BAT validé par le CLIENT.

L'annulation de la commande n'est plus possible après la validation du BAT par le CLIENT.

Article n° 12 : Force majeure

La responsabilité de ALKÉ ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les CGV découle d'un cas de force majeure.

En cas de survenance d'un événement de force majeure empêchant l'exécution des CGV, ALKÉ en informe le CLIENT dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, acte de terrorisme, intempérie, épidémie, crise sanitaire, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la relation contractuelle.

L'ensemble des obligations des parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité.

Si l'événement de force majeure se prolonge pendant plus de trois (3) mois, la transaction concernée pourra être résiliée à la demande d'ALKÉ ou du CLIENT sous réserve que la commande n'ait pas été lancée en production, et ce sans indemnité.

Si la commande a été lancée en production, le CLIENT devra s'acquitter de la facture, un échéancier de paiement pourra toutefois être envisagé et une remise

envisagée qui ne pourra toutefois pas être supérieure à la couverture des coûts engagés (coûts de production des produits commandés, frais de livraison et de transports).

Article n°13 : Propriété intellectuelle

13.1. Droit des marques

Référencement

ALKE autorise le Client à utiliser, reproduire et représenter la marque, le logo, l'enseigne et le nom commercial d'ALKE à titre de référence commerciale, notamment sur son Site et/ou sur d'autres supports promotionnels (réseaux sociaux, plaquette commerciale, etc.) exclusivement dans un but marketing, commercial ou publicitaire.

En particulier, si le Client publie des posts ou des vidéos sur des réseaux sociaux (notamment Facebook, Instagram) intégrant des produits de la marque ALKE, le Client s'engage à tagger la marque et les comptes (notamment Facebook, Instagram) d'ALKÉ sur tous les posts et vidéos qu'il réalise sur quelque compte que ce soit. La marque d'ALKÉ doit être clairement identifiable.

Le Client reconnaît expressément qu'en dehors des hypothèses susvisées, il ne peut utiliser la marque et/ou le logo et/ou l'enseigne et/ou le nom commercial d'ALKE sans son autorisation expresse préalable qui sera, le cas échéant, formalisée dans un autre contrat.

En tout état de cause, le Client reconnaît que la marque, le logo, l'enseigne et le nom commercial d'ALKE ne pourraient être utilisés que dans des conditions non susceptibles de porter préjudice à l'image ou à la réputation d'ALKÉ.

Utilisation et revente des produits

Le CLIENT s'engage à informer ALKÉ de toute revente de produits (en magasin ou hors magasin) et sur Internet. ALKÉ pourra ainsi apporter conseils pour la mise en avant et scénographie des produits.

13.2 : Droits d'auteurs – Responsabilités et garanties

ALKÉ demande au CLIENT de respecter ses propres droits de propriété intellectuelle, mais également de respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Notamment, en passant commande auprès de ALKÉ, le CLIENT certifie qu'il possède le droit d'utiliser tous les logos, textes et/ou graphiques soumis à ALKÉ afin de personnaliser les articles choisis. La responsabilité d'ALKÉ ne pourra être engagée si le CLIENT n'est pas propriétaire des droits d'utilisations des logos, textes et/ou graphiques.

ALKÉ se réserve le droit, dans certaines circonstances et à notre entière discrétion, de refuser ou d'accepter des commandes provenant de clients qui ont enfreint ou violé les droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

Le CLIENT reconnaît expressément les droits exclusifs dont ALKÉ est titulaire ou licencié exclusif sur tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits tels que notamment les marques enregistrées ou non (les « Marques »), les droits d'auteur, ainsi que les dénominations sociales, noms commerciaux, noms de bases de données, dessins et modèles, noms de domaine et autres droits de propriété intellectuelle, enregistrés ou non, détenus par ALKÉ ou dont ALKÉ est licencié exclusif sur les Produits (ensemble, les « Droits de Propriété Intellectuelle de ALKÉ »).

Le Client s'interdit de :

- faire, provoquer ou autoriser que soit fait, quoi que ce soit susceptible de porter atteinte, nuire ou préjudicier à la réputation ou l'image de marque de ALKÉ ou à ses Droits de Propriété Intellectuelle ;
- déposer ou faire déposer, en France ou à l'étranger, une Marque et/ou toute autre signe susceptible de prêter à confusion avec les Marques ou tout autre Droit de Propriété Intellectuelle de ALKÉ ou qui consiste en une traduction en une langue étrangère ;
- enregistrer ou faire enregistrer, acquérir ou faire acquérir et plus généralement utiliser un nom de domaine ou un lien hypertexte consistant en ou contenant une Marque ou un signe similaire, ou tout autre Droit de Propriété Intellectuelle de ALKÉ, susceptible de créer un risque de confusion avec ceux-ci, sauf avec l'accord écrit préalable de ALKÉ et exclusivement pour vendre et promouvoir les Produits conformément aux présentes conditions générales de vente.

Le Client devra sans délai informer ALKÉ de l'existence de toute atteinte, comportement déloyal, acte de contrefaçon ou de toute plainte ou procédure relativement aux Produits ou à la Marque et/ou à tout Droit de Propriété Intellectuelle de ALKÉ, dans le Territoire et devra donner à ALKÉ toutes les informations dont il dispose à cet égard.

Article n° 14 : Droit applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les Tribunaux compétents du ressort de Paris.